

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 27/07/2017 - 09:37**

**CONTENU DE VOTRE AVIS**

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** Musée du quai Branly - Jacques Chirac

**Correspondant :** Mlle Clio JALABERT, 222 rue de l'université, 75007 Paris, tél. : 01 56 61 70 00, télécopieur : 01 56 61 71 38, courriel : [marches-publics@quaibrantly.fr](mailto:marches-publics@quaibrantly.fr), adresse internet : <http://www.quaibrantly.fr/fr/>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :**

- Loisirs, culture et religion

**Objet du marché :** Accord-cadre de conseil et de prestations graphiques pour la réalisation de l'animation de la palissade de verre et des portails d'entrée du musée du quai Branly Jacques Chirac

**Catégorie de services :** 27

**Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :**

- Objet principal : 79822500

**Lieu d'exécution et de livraison :** 222 rue de l'université, 75007 Paris

**L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre avec un seul opérateur**

**Durée de l'accord-cadre :** 12 mois

**Caractéristiques principales :**

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- L'accord-cadre démarre à compter de sa date de notification au titulaire, pour 1 an reconductible 3 fois pour la même durée par décision expresse du représentant du pouvoir adjudicateur, notifiée au plus tard 3 mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre. Le titulaire ne pourra refuser la reconduction.

**Prestations divisées en lots :** non

**Durée du marché ou délai d'exécution :** 12 mois à compter de la notification du marché

**Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) :** 16 octobre 2017

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :**

L'accord-cadre est financé sur le budget de l'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac. Le paiement des factures/acomptes et du solde sera effectué par virement administratif sur un compte bancaire ou postal. Le délai de paiement est fixé à trente (30) jours à compter de la réception de la facture par

l'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit (8) points.

**Forme juridique** que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : En cas de groupement, la forme juridique du groupement choisie pourra être le groupement d'entreprises solidaire ou conjoint. Le groupement pourra être conjoint à la condition que les membres du groupement s'engagent à exécuter des prestations détaillées et précisées dans l'accord-cadre et que le mandataire du groupement soit solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

Conformément à l'article 45 V du décret n°2016-360, la personne publique interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature** : français.

**Unité monétaire utilisée, l'euro**

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

**Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>)

**Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT1) :**

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une

déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté

**Nombre de candidats :**

- Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : NON

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 13 septembre 2017 à 17 h 00

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :** 2017-MQB-00109-AC-00-00

**Renseignements complémentaires :** Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable intégralement et gratuitement sur le site : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

**FORME DE L'ACCORD-CADRE**

Il s'agit d'un accord-cadre non alloti au sens de l'article 12 II du décret n°2016-360. L'accord-cadre est rémunéré uniquement par des prix unitaires détaillés dans le bordereau des prix unitaires constituant l'annexe 1 à l'acte d'engagement du présent accord-cadre.

La part à commandes est conclue sans montant minimum, mais avec un montant maximum de 130 000 euros HT sur toute la durée de l'accord-cadre.

**QUESTIONS DES CANDIDATS**

Le pouvoir adjudicateur pourra adresser des renseignements complémentaires aux entreprises au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de remise des offres. (Délai compté à compter de la date d'envoi des renseignements aux candidats par le musée) Les candidats souhaitant obtenir des renseignements complémentaires, peuvent le faire uniquement par courriel en s'adressant en temps utiles afin que la personne publique puisse répondre au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse :

[marches-publics@quaibrantly.fr](mailto:marches-publics@quaibrantly.fr)

Seule la date de réception par le musée du quai Branly - Jacques Chirac fait foi. Aucune demande ne sera prise en compte au-delà de cette date. Aucun renseignement complémentaire ne sera obtenu par téléphone.

**MODIFICATIONS DE DÉTAIL AU DOSSIER DE LA CONSULTATION**

L'établissement public du musée du quai Branly - Jacques Chirac se réserve le droit d'apporter, au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

**VISITE DU SITE**

Aucune visite de site n'est prévue

**VARIANTES**

Les variantes ne sont pas autorisées.

**OPTIONS**

L'accord-cadre ne comporte pas d'options au sens du droit interne de la commande publique.

**CREATION TEST**

Le sous-critère 1 de la valeur technique (développé ci-dessous) implique une création-test. La création-test demandée est la suivante : présenter une proposition d'animation de la palissade avec l'exposition ENFERS ET FANTÔMES D'ASIE. Pour réaliser leur création test, les candidats peuvent utiliser des visuels qu'ils auront

trouvé de leur côté ou les visuels disponibles sur la base image du musée à l'adresse suivante :

<http://ymago.quaibrantly.fr/> Codes d'accès : (login : competition - mot de passe : publicite)

Attention : Ces documents sont fournis à seul titre consultatif et ne sont en aucun cas « libres de droit ».

L'utilisation de visuels en basse définition ne pénalisera pas les candidats.

#### NEGOCIATIONS

Après avoir procédé à l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec le ou les candidats les mieux classés. Les négociations seront engagées par courriel à l'adresse que les candidats auront indiquée à l'article 1 ou 2 de l'acte d'engagement.

#### JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

##### CANDIDATURE

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- adéquation des capacités professionnelles à l'objet de l'accord-cadre : références, qualifications professionnelles ;
- adéquation capacités techniques à l'objet de l'accord-cadre : moyens matériels et humains ;
- adéquation capacités financières à l'objet de l'accord-cadre : chiffre d'affaires (montant et évolution sur les 3 dernières années).

##### OFFRE

Pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur se fondera sur les critères d'attribution pondérés de la façon suivante :

Critère n° 1 : prix (noté sur 40 points/100). Le prix sera noté selon la formule suivante à partir des prix renseignés dans le BPU et de deux commandes-types :

$(\text{somme des deux commandes-types la plus basse} \times 40) / (\text{montant des deux commandes-types du candidat analysé})$ .

Critère n° 2 (noté sur 60 points/100) : valeur technique, appréciée à l'aide du mémoire technique, sous décomposée comme suit :

- Sous-critère 1 (noté sur 30/60) : Qualité de la création-test proposée au regard du respect de l'image institutionnelle du musée, de l'originalité de la proposition, de l'attractivité et de la clarté du message transmis.

Le candidat précisera le nom des personnes de l'équipe ayant travaillé sur celle-ci.

- Sous-critère 2 (noté sur 15/60) : Equipe dédiée à l'animation de la palissade du musée du quai Branly - Jacques Chirac (nombre, compétence, expérience). Le candidat fournira les CV détaillant compétences et expériences de chacune des personnes de l'équipe dédiée à l'accord-cadre et présentera des exemples de leurs réalisations. Le descriptif des fonctions qu'elles assumeront pour cet accord-cadre sera également joint ;

- Sous-critère 3 (noté sur 15/60) : Qualité et pertinence de la méthode de travail préconisée dans le cadre de l'accord-cadre, appréciées selon :

o La proposition du process de travail, c'est-à-dire l'identification des tâches relatives à l'accord-cadre (10/60)

o le rétro planning préconisé pour la réalisation de l'animation de la palissade sur une saison selon le dossier de presse de la saison 2017-2018 (5/60) :

La somme des notes par candidat donne un total sur 100 points. L'offre qui bénéficiera de la note la plus élevée sera retenue.

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 27 juillet 2017

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être**

**obtenus** : Service juridique et des achats, courriel : [marches-publics@quaibrantly.fr](mailto:marches-publics@quaibrantly.fr)

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des**

**recours** : Greffe du tribunal administratif de paris, 7, rue de jouy, 75181 Paris cedex 4, tél. : 01 44 59 44 00, télécopieur : 01 44 59 46 46, courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

#### **DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION**

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3159315**

## SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE

Votre annonce sera publiée comme suit :

**BOAMP** Publication intégrale

**Département** : 75 - Paris